



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de justice et police DFJP
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courriel : vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Fribourg, le 28 avril 2026

2026-343

Ordonnance Eurodac liée à la reprise et mise en œuvre du pacte européen sur la migration et l'asile (développement de l'acquis de Schengen/Dublin) – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par courrier du 18 février dernier, vous nous avez consultés sur le projet cité en titre, et nous vous en remercions.

S'agissant d'un développement de l'acquis de Schengen et de Dublin, la reprise de cet élargissement des fonctionnalités introduites dans la base de données Eurodac est obligatoire. Sur le fonds, cette évolution est propre à améliorer la gestion des flux migratoires et à mieux prévenir la criminalité, et est donc à saluer positivement. Sur le plan formel, le projet d'ordonnance réunit également dans un seul texte les dispositions concernant Eurodac jusqu'ici disséminées dans différents actes, ce qui est également apprécié.

Nous nous devons toutefois de relever, une nouvelle fois, que ce développement de l'acquis Schengen/Dublin implique pour les cantons d'assumer de nouvelles tâches entièrement à leur charge, ce que nous déplorons.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Philippe Demierre, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—

à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle et le Service de la population et des migrants ;
à la Chancellerie d'Etat.